

Information sur présentations externes, conférenciers et invités dans les écoles

Information sur l'activité	
Nom de l'école	ESCDLV
Date	2026-02-16
Nom du conférencier invité ou organisation	Dave Chony Ontario Shipyards
Titre de l'activité	Santé sécurité
Lieu	Local 51 (vidéoconférence)
Nom des présentateurs	Dave Chony
Thème ou objectif de l'activité et public cible	
<p>L'objectif de la visite de l'intervenant qualifié CRSP (Certified Registered Safety Professional) est de sensibiliser les élèves du programme coopératif aux principes essentiels de la santé et sécurité en milieu de travail. Fort d'une expérience variée dans plusieurs industries, l'intervenant partagera son expertise pour aider les élèves à comprendre leurs droits et responsabilités en tant qu'employés, ainsi que les bonnes pratiques à suivre pour se protéger et contribuer à un environnement de travail sécuritaire lors de leur placement coop. Les élèves apprendront notamment ce qu'ils doivent savoir avant de commencer un placement, comment reconnaître les situations à risque, et les ressources disponibles pour signaler ou prévenir les dangers.</p>	

Lien avec le curriculum et/ou le but de l'activité

Cette activité s'inscrit directement dans le curriculum ontarien de l'éducation coopérative, qui vise à intégrer l'apprentissage théorique et pratique. Elle permet aux élèves de développer des compétences essentielles transférables, notamment la conscience de la sécurité au travail, la responsabilité personnelle et le professionnalisme. En reliant la théorie à une expertise concrète en santé et sécurité, l'activité prépare les élèves à vivre leur placement coopératif de façon sécuritaire et efficace, conformément aux attentes du programme pour les élèves de 11e et 12e année.

Documents à distribuer, cadeaux ou publications qui seront fournis

Date maximale d'affichage

(au plus tard 14 jours avant l'évènement)

Cliquez ou appuyez ici pour entrer une date.

La loi sur l'amélioration des écoles et du rendement des élèves oblige les conseils scolaires à rendre publique leur politique concernant les conférenciers tiers dans les écoles.

Les écoles doivent fournir des renseignements précis aux parents et aux tuteurs chaque fois que des conférenciers ou des groupes externes sont invités à parler aux élèves de la maternelle à la 12^e année lors d'événements organisés à l'école, au moins 14 jours civils avant la date à laquelle les présentations auront lieu.